



Municipalité

Case postale
1401 Yverdon-les-Bains

Date : 2 septembre 2026
N/réf. : lac

AVIS AUX ELECTRICES ET ELECTEURS DE LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Nous informons les électriciens et électeurs de la Ville d'Yverdon-les-Bains qu'en date du 24 août 2026, la Cheffe du Département des institutions, de la culture, des infrastructures et des ressources humaines a approuvé les plans du projet de création d'une route de desserte, assainissement du chemin de Gravaz et création d'un cheminement piétonnier. Cette décision a fait l'objet d'une parution dans la Feuille des avis officiels du 1^{er} septembre 2026.

*Le référendum pourra être demandé contre cette décision dans les **dix jours** à dater de la publication de son approbation par l'autorité cantonale dans la Feuille des avis officiels, en respectant les dispositions de l'article 163 al. 1 LEDP du 5 octobre 2021. Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures requises ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 163 LEDP al. 3). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'article 163 al. 3 LEDP (art. 164 al. 1 LEDP).*

MUNICIPALITE
D'YVERDON-LES-BAINS

Pilier public du 2 au 12 septembre 2026